



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°4

Réunion de bureau : Lundi 9 septembre 2024

À : 18h en visioconférence

Présidence : M. Gilles ERMANI

Présents MME Marion SALEMME, MM. Florian BREVET, Jérôme CASCALES, Victor CHAIX, Florian GONCALVES DE ARAUJO, Christopher SPADAFORA

Excusé(s) : M. Sébastien OURS

Assiste(nt) à la séance : MM. Maxime APRUZZESE et Cyril BOUREAU, C.T.R.A – Olivier GONCALVES DE ARAUJO, Agent administratif

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

SECTION ADMINISTRATIVE

Bilan des rattrapages des tests physiques du 8 septembre

Les rattrapages des tests physiques ont eu lieu le dimanche 08 septembre au C.R.E.P.S de Boulouris. Voici le bilan chiffré :

- 44 arbitres convoqués
- 31 arbitres présents
- 30 réussites

La date des prochains rattrapages sera actée d'ici fin septembre.

Formation des formateurs de niveau 1

La formation des formateurs de niveau 1 aura lieu le samedi 21 septembre à la Ligue. Une vingtaine de participants sont prévus.

Coups d'envois fictifs – Journées Nationales de l'Arbitrage

La C.R. de l'Arbitrage a désigné les 2 participants aux coups d'envois fictifs pour les Journées Nationales de l'Arbitrage (week-end du 5/6 octobre) :

- Olympique de Marseille – SCO Angers : M. Nawfel BEL ABBES
- OGC Nice – Paris Saint-Germain : Mlle Elise ARCE

Validation de l'ordre du jour de la réunion plénière du 12 septembre

L'ordre du jour de la première réunion plénière de la saison est validé. Les principaux sujets sont bien sûr la présentation de la nouvelle équipe C.R. de l'Arbitrage, de faire connaissance avec les nouvelles C.D. de l'Arbitrage, les évolutions du règlement intérieur de la C.R.A et la mise en place de la collaboration renforcée entre C.R.A et C.D.A pour cette nouvelle saison.

SECTION TECHNIQUE

Bilan des rassemblements observateurs

La C.R. de l'Arbitrage se félicite des 2 rassemblements observateurs qui ont eu lieu :

- A Rousset le 7 septembre pour les observateurs des arbitres assistants (5 observateurs présents)
- Au C.R.E.P.S. de Boulouris pour les observateurs des arbitres centraux jeunes et seniors (22 observateurs présents)

Les sujets suivants ont été abordés :

- Présentation de la nouvelle équipe de la C.R. de l'Arbitrage
- Le nouveau système de notation
- Les modifications des lois du jeu
- La ligne technique
- L'aspect collaboration arbitre central – arbitre assistant

Bilan du stage de rentrée Futsal

M. Victor CHAIX prend la parole pour faire un bilan du stage de rentrée Futsal, qui a eu lieu le dimanche 08 septembre au C.R.E.P.S. de Boulouris. Ce stage s'est très bien déroulé avec un contenu intéressant, des tests vidéo de qualité, et une grande participation de notre arbitre de Futsal.

A noter malheureusement les 2 blessures aux tests physiques du matin.

La C.R. de l'Arbitrage souhaite remercier les arbitres Méditerranéens Fédéraux Futsal pour leur aide lors de cette journée.

Stage Futsal

La commission valide la participation des Réservistes R1 Futsal au stage de rentrée Futsal, qui aura lieu le dimanche 08 septembre au C.R.E.P.S. de Boulouris.

Directives couleurs des maillots

La C.R. de l'Arbitrage valide les directives suivantes concernant les couleurs des maillots pour cette saison :

- Maillots noir et jaune : ils sont identiques à ceux de l'année dernière
- Maillots bleu turquoise et corail : la C.R.A demande aux arbitres de se procurer ces 2 nouvelles couleurs
- Concernant les couleurs qui ne sont plus d'actualité (vert, ancien bleu et orange) : il est toujours judicieux de garder ces maillots, en cas de besoin.

SECTION DESIGNATIONS

Apport de M. Fabrice POREE

Le Président se félicite de l'apport de M. Fabrice POREE, qui va reprendre les désignations des J.A.L. dans les prochaines semaines. M. Fabrice POREE a très grande maîtrise du sujet des désignations, et nul doute qu'il sera d'une très grande aide pour la C.R.A.

Le Président
Gilles ERMANI

Le Secrétaire
Florian BREVET